

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "accès aux soins dans le domaine de la santé mentale": convention liant le  
Département des Bouches-du-Rhône et le centre hospitalier Montperrin.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

Elle est portée par le centre hospitalier Montperrin. L'action relève de l'accompagnement social.

Il s'agit d'un renouvellement.

La collectivité dispose d'une convention relative à l'accès aux soins des BRSA dans le domaine de la santé mentale avec 5 établissements hospitaliers, permettant ainsi une couverture quasi intégrale du territoire départemental : l'assistance publique des hôpitaux de Marseille (APHM), les centres hospitaliers Edouard Toulouse et Valvert à Marseille, le centre hospitalier Montperrin à Aix-en-Provence et le centre hospitalier d'Arles.

Le centre hospitalier Montperrin propose l'action « accès aux soins dans le domaine de la santé mentale » qui permet l'accès aux soins des BRSA confrontés à des difficultés d'ordre psychiatrique afin de les amener à une prise en charge thérapeutique, et lever ainsi un frein réel à l'insertion face auquel les référents se trouvent démunis. Elle se déroule sur les communes d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix (pôle d'insertion Aix-Gardanne), de Vitrolles et Miramas (pôle d'insertion Istres-Marignane), de Salon-de-Provence et Berre-l'Etang (pôle d'insertion Salon-Berre).

Les objectifs de l'action consistent à :

1) accueillir et orienter un public en précarité : il s'agit d'expliquer et de dédramatiser la démarche de prise en charge psychologique, et de prévenir, le cas échéant, les troubles psychiatriques ou leur aggravation ;

2) intervenir auprès des acteurs du dispositif d'insertion dans l'objectif de leur apporter un appui technique dans l'accompagnement de ces BRSA particulièrement fragilisés et en souffrance.

L'établissement met à disposition de l'action 0,83 ETP de personnel spécialisé correspondant à 8 vacations d'une demi-journée par semaine soit, 3 psychologues, 2 infirmiers psychiatriques et 2 praticiens hospitaliers.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

*Bilan final de l'action du 01/01/2017 au 31/12/2017 :*

Secteur Aix-en Provence : 2 infirmiers en psychiatrie dédiés à 0,10 ETP chacun reçoivent le public à la maison de la solidarité (MDS) d'Aix-en-Provence ; 1 médecin psychiatre intervient en complément à 0,025 ETP :

- 50 vacations ont été réalisées ;
- 112 BRSA ont été reçus en entretiens individuels ;
- 37 bénéficiaires ont été orientés vers le centre médico-psychologique (CMP) ;
- 10 réunions du groupe d'analyse des pratiques animées par le médecin psychiatre ;
- 16 refus d'orientation ou orientation non justifiée.

Secteur Berre l'Etang - Vitrolles: de novembre à décembre 2017, 1 psychologue à 0,30 ETP a repris l'activité vacante depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017 et a reçu le public dans les locaux des MDS de Berre-l'Etang et de Vitrolles :

- sur Berre-l'Etang : 40 vacations effectuées, 30 BRSA reçus et 11 BRSA orientés vers un CMP ou vers un psychiatre libéral ;
- sur Vitrolles : 24 vacations effectuées, 17 BRSA reçus et 7 BRSA orientés vers un CMP ou vers un psychiatre libéral ;

Sur les deux communes, un total de 7 interventions en groupe ont été conduites sur l'action territorialisée d'insertion sociale (ACTIS).

Secteur Salon-de-Provence et Istres: 1 psychologue à 0,20 ETP dédié à l'action reçoit le public à Miramas (CMP et centre communal d'action sociale CCAS) et à Salon-de-Provence (MDS, lieu d'accueil) :

- 94 vacations réalisées ;
- 61 BRSA reçus en entretiens individuels ;
- 20 vacations réalisées en interventions de groupe ;
- 5 réunions du groupe d'analyse des pratiques animées par le médecin psychiatre au groupement de développement et d'insertion durables (GDID) à la MDS de Salon-de-Provence .
- 2 participations à des commissions santé.

*Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2018 au 30/06/2018:*

Secteur Aix-en Provence :

- 18 vacations ont été effectuées ;
- 51 BRSA ont été reçus en entretiens individuels ;
- 12 bénéficiaires ont été orientés en médecine spécialisée ;
- 5 réunions du groupe d'analyse des pratiques animées par le médecin psychiatre.

Secteur Berre-l'Etang – Vitrolles :

- points d'écoute psychologique dans les MDS de Berre-l'Etang et de Vitrolles : 67 vacations effectuées et 41 BRSA reçus en entretiens individuels ;
- 3 interventions en groupe sur l'action génératrice d'insertion et de remobilisation (AGIR) portée par l'association promotion de l'action d'insertion solidarité (PAIS) à Salon-de-Provence.

Secteur Salon-de-Provence et Istres :

- 52 vacations réalisées par la psychologue ;
- 7 vacations réalisées en interventions de groupe ;

- 3 groupes d'analyses des pratiques réalisés au GDID à la MDS de Salon-de-Provence ;
- 1 participation à des commissions santé.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2019 au 31/12/2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent, soit 8 vacations par semaine (0,83 ETP). L'augmentation du budget de l'action est liée à la progression de la masse salariale (indice de rémunération et groupe de classification) des personnels qui y sont affectés.

Ce rapport concerne le financement du centre hospitalier Montperrin selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 18 300,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL